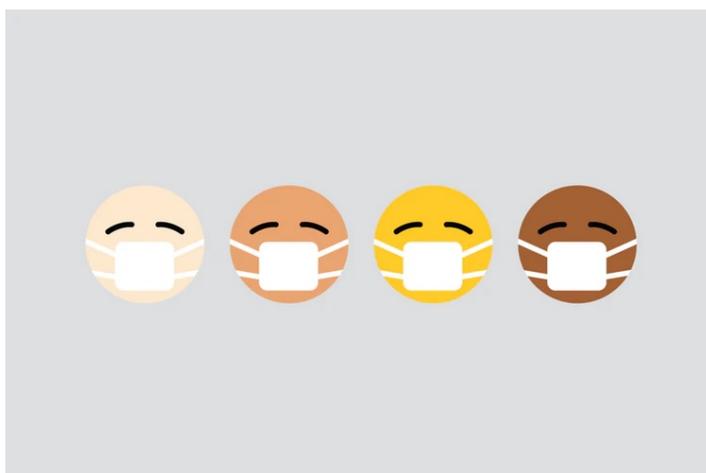


RENCONTRE AVEC LE PREFET DE REGION : INTERVENTION DE LA CGT

MARDI 24 MARS 2020

Par Agnès Naton



Le Préfet de Région, accompagné de l'ARS et de la direction régionale du travail, a réuni par visio conférence les organisations syndicales de salariés et patronales le 24 mars 2020.

La situation inédite de crise sanitaire que nous traversons en France et dans le monde **appelle l'amplification de l'ensemble des mesures de prévention**, afin d'assurer la sécurité et de protéger la santé de l'ensemble du monde du travail et de la population. De notre point de vue, les dispositions à prendre sont de trois ordres : Renforcer le confinement, garantir l'accueil des patients et le respect du droit du travail, protéger les personnes les plus vulnérables.

La CGT a fait de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 une priorité, dès le début de l'épidémie. Par-delà la fermeture de nos accueils au public, des permanences téléphoniques sont organisées sur tout le territoire régional afin de répondre aux très nombreuses sollicitations du monde du travail, des syndicats. Des travailleurs sont inquiets et déconcertés face aux injonctions contradictoires du gouvernement s'agissant des activités de travail ; Inquiets et en colère face à l'irresponsabilité de certains employeurs imposant le travail dans des conditions dangereuses, ou encore, face à un gouvernement qui contraint les entreprises à fermer, tout particulièrement les TPE et PME, par un manque de clarté des mesures garantissant la sécurisation des salariés et des entreprises.

Tantôt sommés de rester strictement confinés à domicile pour éviter la propagation du virus par le ministre de la santé, les mêmes personnes sont sommées d'aller au travail, s'exposer et exposer les autres aux risques de contamination, trop souvent sans protection, par les ministres de l'économie, du travail et l'emploi.

L'évolution de la pandémie, analysée par le monde médical et de la recherche, montre que le pic de contamination n'est pas encore atteint et nécessite de renforcer les mesures de confinement.

Un plan général de confinement apparaît, de l'avis de nombreux experts, la seule solution pour endiguer la pandémie dans les meilleurs délais. Cette décision montrerait que l'intérêt général est enfin mis au cœur de la décision politique. Sa stricte application par nos citoyens s'inscrirait dans un devoir de solidarité.

Toutefois, les messages de maintien au travail au niveau du gouvernement et la priorité donnée à l'activité économique brouillent la communication et vont à l'encontre de cette nécessité.

En stoppant toutes les productions non essentielles, sur proposition des organisations syndicales, l'Italie nous indique la voie à suivre, pour protéger la santé des travailleurs et des travailleuses et du pays, afin d'enrayer la pandémie aussi rapidement que possible.

Si, sur le territoire régional, un certain nombre d'entreprises ont rapidement mis en pause leurs productions, d'autres ont été contraintes de fermer après la mobilisation des salariés et de leurs représentant-e-s, car la majorité d'entre elles ne respectent pas leurs obligations en matière de sécurité et de santé au travail. Chaque jour, nous constatons que l'activité de travail de la majorité des salarié-e-s se réalise sans protection pour eux-mêmes et pour leur entourage, avec tous les risques de propagation de l'épidémie que cela représente, nous pouvons citer par exemple : les aides à domicile, les agents de sécurité, les livreurs de restauration rapide, les employé-e-s du nettoyage, de la grande distribution, les saisonniers, les coursiers, les salariés des plateformes...

Cette situation anxiogène pèse fortement sur le moral et le psychisme des salarié-e-s concernées, avec tous les risques d'accidentologie que cela peut induire.

C'est pourquoi, avec toute la solennité qu'exige la situation, la CGT vous demande de faire cesser, sans délai, toutes les activités économiques non essentielles aux besoins des populations, pour que l'immense majorité des salarié-e-s n'aient pas à se rendre sur leurs lieux de travail, afin de préserver leur santé, celles de leurs proches et de leurs collègues de travail, tant que les obligations des employeurs en matière de sécurité ne sont pas clairement définies et mises en œuvre. Nous demandons également que la liste des activités "essentielles" soit clairement établie.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que les mesures d'isolement accentuent néanmoins les inégalités sociales et économiques, dont celles liées au logement, ainsi que les risques de violences domestiques. Pour les victimes, il est urgent d'augmenter le nombre de places dans les structures d'accueil des femmes et leurs enfants pour les sortir d'un confinement avec leur agresseur. Aussi, nous vous demandons toute la vigilance nécessaire et les mesures adaptées pour mettre en place rapidement des modalités d'écoute et d'assistance pour les publics les plus fragilisés. Attentifs au sort des plus démunis, nous sommes également informés de la situation des personnes sans domicile fixe, souvent migrantes avec famille, verbalisées du fait de leur présence à la rue et de l'absence de solution publique pour ces personnes. Il nous semble prioritaire de trouver des solutions humaines et garantes de leur dignité afin de protéger au mieux leur santé, comme la réquisition de chambres d'hôtel ou a minima l'ouverture de gymnase.

Un dispositif sanitaire d'urgence doit être mis en place pour accueillir tous les patients. Les luttes menées depuis des mois par les personnels et les médecins des urgences de l'hôpital public, des établissements de soins et de santé, des EHPAD, ont mis en évidence la dégradation des moyens humains et financiers de notre système de santé et de son

organisation en territoire. Elles sont restées sans réponse. L'hôpital public n'est plus en mesure d'assurer ses missions malgré l'exemplarité du dévouement des professionnels de santé. Sans la mobilisation de l'ensemble du réseau de santé public et privé, sans soutien aux soignants, ce sont des vies qui seront sacrifiées.

Chaque établissement de santé, public, privé, lucratif ou non doit donc s'inscrire dans le dispositif sanitaire d'urgence, et être réquisitionné autant que nécessaire. Car sans soin, il n'y a pas d'humanité.

À la suite du décret du 13 mars, réquisitionnant les stocks superflus de masques FFP1 et 2 des entreprises, nous sommes indignés de constater qu'aucun dispositif n'ait encore été mis en place par les pouvoirs publics, afin que ce matériel de base pour la protection des salariés les plus en contact avec la population soient mis à leur disposition.

En ce sens, nous attirons à nouveau l'attention des pouvoirs publics sur les mesures à prendre, sans délai, pour les personnes malades privées de soins et d'accompagnement spécifique.

Dans cette période troublée, aux possibles aggravations de fractures et d'inégalités sociales, le droit du travail doit être strictement respecté et garanti. C'est pourquoi, nous demandons :
- L'obligation pour les employeurs de fournir aux salarié-e-s dans l'obligation de travailler, toutes les protections indispensables à la préservation de leur santé et de leur sécurité.

- ▶ Le retrait de toutes les dérogations du Code du Travail prévues dans la loi Etat d'Urgence Sanitaire, en matière de temps de travail, de repos hebdomadaires ou dominicaux, de prises de congés ou RTT imposées...
- ▶ La reconnaissance en accident de travail et en maladie professionnelle des salarié-e-s, ayant été contaminé-e-s par le COVID-19 dans le cadre de leur activité.
- ▶ L'indemnisation du chômage partiel à hauteur de 100 % du salaire, en incluant les primes.
- ▶ L'assurance que toutes les dispositions soient prises, pour protéger et sécuriser les droits, les contrats de travail, les revenus et la santé des salariés des TPE, saisonniers, frontaliers, des plateformes, précaires, intérimaires, privés d'emplois, coursiers...
- ▶ La non remise en cause du droit du travail en matière de repos des salarié-e-s, pour ne pas rajouter aux risques de contamination des risques d'accidents du travail en raison de fatigues accumulées.
- ▶ La garantie des moyens de garde des enfants des personnels relevant des activités essentielles, ou devant assurer la continuité du service public.
- ▶ L'assurance de l'exercice du droit syndical, de la démocratie sociale sur les lieux de travail, sur les territoires, en octroyant tous les moyens nécessaires aux CSE pour fonctionner, aux IRP, aux mandaté-e-s, aux conseiller-e-s du salarié pour remplir leur mandat, auprès des salarié-e-s, malgré les dispositions de distanciation sociale.
- ▶ La protection des salarié-e-s qui auront fait valoir leur droit de retrait pour protéger leur santé, quel que soit la taille de l'entreprise et le secteur d'activité.
- ▶ L'interdiction de tous les licenciements et la suspension de toutes les procédures en cours pendant la crise sanitaire, car la défense élémentaire des salariés concernés ne peut pas être correctement exercée.
- ▶ La réquisition par l'Etat de toutes les entreprises dont la production servira utilement à la lutte contre la pandémie et son endiguement. **C'est le cas de LUXFER à Gerzat, la seule usine d'Europe à produire des bouteilles d'oxygène médical. C'est le cas de FAMAR Lyon, l'unique usine enregistrée pour délivrer le marché français en NIVAQUINE (Chloroquine)** et c'est le cas de nombreuses autres entreprises à recenser tout

particulièrement s'agissant du matériel basique de protection : gel, masques, blouses, tests de dépistage...

Les moyens financiers votés dans le cadre du PLFR et définitivement adoptés par le Parlement pour financer de premières mesures d'urgence, devront prioritairement être destinés à financer l'ensemble de ces mesures d'intérêt général.

La lutte contre cette pandémie impose un devoir d'engagement et de responsabilité des pouvoirs publics, afin de ne pas rajouter de la crise à la crise, des inégalités aux inégalités.

Pour ce qui relève de notre engagement d'organisation syndicale, fidèle à notre histoire et nos valeurs, nous sommes mobilisés aux cotés de celles et ceux qui œuvrent à sauver la part d'humanité qui nous reste.

Aussi, porté par son devoir de défense de l'intérêt général, la CGT vous demande solennellement, la mise en place immédiate d'une cellule de crise à l'échelle régionale, pendant toute la durée du contexte difficile que nous traversons. Et ce, afin de partager régulièrement la remontée des informations de terrain et d'adapter les mesures en fonction de l'évolution réalités et du contexte, et au niveau où la situation l'exigera.

Au-delà de l'urgence, cette cellule de crise aurait également pour mission de travailler l'après crise sanitaire, une fois la pandémie stoppée. Pour plus que cela ne se reproduise et afin de reconstruire sur d'autres bases et sur des valeurs une société respectueuse de toutes et tous, il nous faudra comprendre "pourquoi nous en sommes arrivés à ce chaos ?" Mais d'ores et déjà, nous pouvons affirmer que nous sommes toujours animés par la volonté de retrouver d'autres "jours heureux". Cette ambition passera par des remises en cause pour celles et ceux qui persistent une voie qui se révèle mortifère pour la planète, le vivant et le développement durable et solidaire de nos territoires.

Car, si rien ne pourra être comme avant, cet "après" commence dès maintenant. Il impose le respect et les moyens de la démocratie au travail et dans la cité, le respect et la garantie des droits et libertés, de l'exercice du droit syndical pour chaque salarié-e, pour les organisations syndicales, pour les institutions représentatives du personnel et leurs représentants.

Une démocratie qui devra s'incarner en garantissant à tous, les trois piliers fondateurs et modernes de notre modèle social, que sont le service public, la Sécurité Sociale et le droit du travail.